

Le Président d'Avignon Université
à
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de
composante et de service commun,
Madame la Directrice de la Maison de la Culture et de la Vie de
Campus

Avignon, le 17 juin 2020

Objet : Lettre de cadrage relative à la préparation de la rentrée de septembre 2020
N/Ref : PhE/SPE/FB/CP-2020-075

Mesdames, Messieurs,

A ce stade, même si la situation sanitaire semble s'améliorer, les conditions d'accueil des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur en septembre 2020 présentent encore beaucoup d'incertitudes. Il est donc de notre responsabilité de prévoir une situation sanitaire toujours difficile, une reprise de l'année universitaire 2020-2021 dans des conditions dégradées. Afin de préparer cette éventualité, la présidence en concertation avec les directeurs et directrices de nos composantes a souhaité rédiger une note définissant le cadre de la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 dans un contexte probable de réduction des capacités d'accueil physique des étudiants au 1^{er} semestre.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous, face à ces contraintes extérieures potentielles, de pouvoir maintenir une qualité minimale de nos enseignements, de leur évaluation effectuée à distance et, *in fine*, des diplômes délivrés par l'université même dans des circonstances dégradées.

Nous devons penser les conditions pratiques d'accueil des étudiants, de leur accompagnement et de leur suivi, d'enseignement et d'évaluation pour la prochaine rentrée universitaire dans l'hypothèse du maintien de l'état d'urgence sanitaire et des restrictions associées. Tirant les leçons de l'expérience collective du plan de continuité pédagogique durant ces mois de confinement, nous souhaitons identifier par cette note de cadrage les contraintes autour desquelles les idées de toutes et tous permettront, collectivement, de faire les choix que nous jugerons en toute objectivité correspondre au contexte probable. **Ces choix, imposés par les conditions sanitaires actuelles, ne seront valables que pour l'année 2020-2021, et seulement dans la mesure où un fonctionnement normal ou quasi normal ne serait pas possible.**

Capacité d'accueil dans les locaux

1. Les contraintes

Le premier élément de ce cadrage repose sur des hypothèses liées à la capacité d'accueil totale des étudiants en présentiel dans notre établissement. La DGESIP a confirmé le 11 juin dernier qu'il faudra jusqu'à nouvel ordre respecter une distance de 1 mètre entre chaque table (pour des tables individuelles) et de 2 mètres entre le centre de chaque place assise dans les autres cas. Sur cette base, une mesure précise de la capacité d'accueil de toutes les salles et tous les amphithéâtres de notre établissement est en cours, et sera terminée probablement à la fin de cette semaine. Mais on peut très probablement estimer que :

- La capacité des amphithéâtres sera au maximum de 25 % de leur capacité actuelle et celle des salles de TD à 30% (tables de 2) ou 50% (tables individuelles) ;

- La capacité des salles de travaux pratiques doit être établie au cas par cas, car les conditions de sécurité peuvent déjà conduire à une distanciation physique minimale ou impose déjà le port d'équipements de protection adaptés à la prévention de la transmission du Covid-19.

Par ailleurs, la gestion des flux dans les couloirs prend autant d'importance que la capacité des amphithéâtres ou des salles : il sera donc nécessaire à la fois de limiter les changements de lieux d'enseignement et de prévoir des "sorties" échelonnées sur un laps de temps prenant en compte la distanciation ; cela aura pour conséquence de réduire encore la capacité d'accueil dans les locaux.

Un autre élément de protection consiste à désinfecter les "objets" susceptibles d'être en contact avec différentes personnes (poignées de portes, tables...). Cela signifie qu'à chaque changement de groupe dans un amphithéâtre ou une salle, il sera nécessaire de procéder à une désinfection des surfaces de contact ; cette opération devra être réalisée par des entreprises spécialisées dans le nettoyage. Dans le même ordre d'idée, les sanitaires sont des zones à risques vis-à-vis de la transmission du virus et devront donc faire l'objet d'une attention particulière, tant du point de vue de leur accès que de leur désinfection.

2. Perspectives

La forte réduction de nos capacités d'accueil physique oblige donc à réfléchir à des modalités pédagogiques permettant d'allier continuité de l'enseignement et restrictions sanitaires. Loin de toute uniformité, la réflexion tiendra compte de la nature des enseignements (CM, TD, TP), de la discipline d'enseignement, de l'avancement des étudiants dans leur cursus universitaire (année de formation dans le diplôme), des différentes modalités de formation (formation initiale, continue ou par apprentissage, diplômantes ou qualifiantes), de la relation de l'enseignant au numérique...

Dans tous les cas, les principes suivants devront être suivis :

- le dédoublement de groupes ne peut être retenu pour permettre de réaliser les enseignements en présentiel pour tous les étudiants ; il doit rester exceptionnel compte-tenu des ressources humaines, financières et immobilières limitées de l'université ;
- la réalisation des enseignements en présentiel ne pourra donc pas, de toute évidence, être une modalité de principe à la rentrée prochaine. Cela concernera l'ensemble de nos formations : celles dont les effectifs sont de nature à rentrer intégralement dans une salle dans les conditions restreintes ne doivent en effet pas, pour autant, maintenir exclusivement des enseignements en présentiel. Cette solution reviendrait à réduire les locaux disponibles pour les autres diplômes, particulièrement en premier cycle, ce qui pourrait compromettre notre capacité à proposer à tous une part de temps pédagogiques en présentiel ;
- dans ce contexte, l'apport du numérique pour faciliter l'enseignement à distance en complément d'activités présentielles est une des pistes de réflexion pour faciliter l'enseignement ;
- selon les orientations choisies par les équipes pédagogiques, ces dernières pourront bénéficier de l'aide de la MAPUI afin de les épauler dans la mise en œuvre des solutions retenues. Diverses modalités d'enseignement en ligne peuvent être mobilisables avec l'aide la MAPUI :
 - o des sessions synchrones en classe virtuelle, en retransmission, dans des salons textuels ou vocaux ;
 - o des activités asynchrones au travers des ressources et activités hors ligne et en ligne ;
 - o etc...

L'analyse de l'enquête qualitative faite auprès des étudiants sur l'efficacité du plan de continuité pédagogique durant le confinement, a montré que certaines mesures méritent d'être généralisées, notamment l'utilisation de la plateforme pédagogique institutionnelle e-UAPV où l'on pourrait retrouver a minima pour chaque enseignement, les ressources pédagogiques, les rendus de devoirs, des tests de positionnement et un forum d'échanges, ou encore la mise en place d'un espace d'information à destination des promotions d'étudiants, toujours sur la plateforme institutionnelle e-UAPV, comportant la présentation de l'équipe pédagogique, les syllabus des UE, toutes les informations générales de la promotion et un forum d'échange.

- si au moins une partie des travaux pratiques peut être réalisée à distance, il est nécessaire, dans un premier temps, d'identifier les contraintes, notamment techniques, pour pouvoir mobiliser le cas échéant les ressources nécessaires. Si des travaux pratiques doivent être nécessairement réalisés en présentiel, un protocole devra être préalablement défini pour chaque séance de manière à assurer la sécurité des étudiants et personnels ;
- une attention particulière devrait être portée aux vacataires afin que la mise à distance de leurs enseignements ne soit pas un frein à leur recrutement ; ils pourront eux aussi bénéficier de l'accompagnement de la MAPUI ;
- les volumes horaires d'enseignement dont bénéficieront les étudiants devront être équivalents à ceux prévus dans les maquettes pédagogiques, que les enseignements se déroulent en présentiel ou à distance, de manière synchrone ou asynchrone. De même, il n'y aura ni réduction ni augmentation des heures de services du fait du recours à l'enseignement à distance.

Accompagnement des étudiants

En complément des données concernant la capacité d'accueil de nos locaux les éléments de cadrage suivants doivent être pris en compte :

1. Prérentrée généralisée ; inscriptions et accompagnement des néo-inscrits

- le démarrage de l'année universitaire sera un moment crucial pour bien expliquer aux étudiants la particularité de cette année 2020-2021 et les rassurer. Les réunions de rentrée organisées sur 3 semaines devraient donc être maintenues (sur des cohortes d'étudiants qui ne devront pas dépasser 50 étudiants) pour tous les étudiants ; elles pourraient être organisées si nécessaire sous d'autres modalités que le présentiel.
- Les néo-bacheliers doivent faire l'objet d'une attention particulière et bénéficier d'un encadrement en présentiel ou à distance plus important que les autres étudiants. La pré-rentrée devra permettre l'accueil physique de l'ensemble des étudiants de L1 en groupes de moins de 50 étudiants. En plus d'un encadrement direct par leur directeur d'étude, un parrainage par des étudiants inscrits dans les années supérieures du cycle licence pourrait renforcer l'assistance nécessaire, en dehors des heures-maquette.

2. Accès aux ressources documentaires et numériques

- Les bibliothèques universitaires, au-delà de l'accès à la documentation, ont un rôle dans la stimulation du travail collectif chez les étudiants ; il est donc nécessaire de bien identifier les publics qui devront bénéficier d'un accès prioritaire.
- Les étudiants empêchés de suivre les cours à distance pourront accéder prioritairement au campus pour bénéficier des ressources informatiques nécessaires à leur formation.

Calendrier

L'importance des aménagements potentiellement indispensables à la rentrée prochaine pourrait nécessiter une modification du calendrier pédagogique, afin de permettre :

- une pré-rentrée en présentiel pour tous les étudiants, particulièrement adaptée aux primo-arrivants ;
- une mise en place facilitée des enseignements à distance par les enseignants avec l'aide de la MAPUI ;
- les modifications éventuelles d'emploi du temps et de gestion et préparation des salles ;
- l'équipement de 10 amphithéâtres (6 dans le bâtiment sud du campus Hannah Arendt et 4 sur le campus Jean-Henri Fabre) en matériel de captation vidéo permettant la diffusion synchrone et asynchrone lorsque cette option est choisie par les enseignants.

Une nouvelle proposition de calendrier pédagogique sera soumise aux différentes instances de notre établissement (CT, CFVU, CA), prévoyant un décalage de la rentrée du semestre impair de deux semaines.

Equiper l'établissement

Les modalités d'enseignement choisies peuvent nécessiter des investissements en matériels. Nous devons donc effectuer rapidement un recensement des équipements à acquérir en fonction des choix d'enseignement à distance faits par les équipes pédagogiques. Une importante difficulté réside dans la capacité que nous avons à mettre en œuvre des dispositifs alternatifs à tous les niveaux de formation, dans un temps très court. Les commandes et l'installation du matériel nécessaire devront être faites avant le démarrage des enseignements

Garantir l'évaluation des formations au prochain semestre

Il est également nécessaire de réfléchir aux conditions d'évaluation, soumises elles aussi aux mêmes contraintes sanitaires. Privilégier le contrôle continu lorsqu'il est envisageable permettra de mieux envisager l'organisation matérielle des évaluations à faire en présentiel selon le protocole du MESRI.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) seront approuvées en CFVU au mois d'octobre. Elles devront prévoir la mise à distance possible des examens. Dans le cadre d'une mise à distance préparée et prévue des enseignements, aucune mesure de neutralisation ou de non évaluation des UE et ÉCUE donnant lieu à notation ne pourra être prise à l'issue du semestre. Les moyennes obtenues devront tenir compte de la totalité des notes des épreuves prévues initialement par les MCC.

Nous espérons que les mois à venir permettront de lever une part de l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons et d'ainsi alléger les contraintes qui pèsent sur nos activités. Nous savons à quel point toutes les équipes sont sollicitées en ce moment, par les sessions d'examens, les conditions de déconfinement, la vie institutionnelle de l'établissement, etc...

Nous vous remercions tous de votre implication au jour le jour au service des étudiants.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président d'Avignon Université



Philippe Ellerkamp